



CONSEIL MUNICIPAL

1^{ER} JUILLET 2024

Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024 - 18 heures 30

Compte-rendu

Convocation : 25/06/2024

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/05/2024
- 2- LTC - Portage de repas
- 3- Renouvellement du label « commune touristique »
- 4- Signature d'une promesse de vente pour la parcelle communale cadastrée AB457
- 5- Subventions 2024 aux Associations - Compléments
- 6- Finances - demande de subventions - Fonds de concours de LTC - projet « jeux pour enfants »
- 7- Finances - Versement d'1/3 des concessions sur le budget du CCAS
- 8- Questions diverses :
 - Point sur la mise en place d'un nouveau service par LTC : le transport collectif
 - Le prochain Conseil aura lieu le lundi 9 septembre 2024 à 18H30

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Cécile HERVÉ	X		
Grégoire CLIQUET	X		
Dominique LE ROUX	X		
Roland PATEZOUR	X		
Véronique LE CALVEZ		Pouvoir à Roland PATEZOUR	X
Gérard PONGERARD	X		
Maryvonne LANOË	X		
Jean-Pierre QUESNEL	X		
Sabrina DURAND	X		
Gwenaël CLOAREC	X		
Bruno DUVAL	X		
Nathalie BOSSUYT	X		
Yves TESSIER	X		

Secrétaire de séance : Gérard PONGERARD

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2024

Madame le Maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

2. LTC - Portage de repas - Convention de partenariat avec LTC, le CIAS de LTC et les communes du pôle de Tréguier pour la gestion, à titre expérimental, d'un service de portage de repas à domicile

Madame le Maire rappelle au Conseil que Lannion-Trégor Communauté gère depuis le 1^{er} janvier 2017, un service de portage de repas à domicile sur le pôle de Lézardrieux.

L'Analyse des Besoins Sociaux fait ressortir les indicateurs suivants concernant le pôle de Tréguier :

- 53 % des personnes âgées vivant seules ont 80 ans et plus,
- 47 % des personnes âgées avaient plus de 60 ans en 2021 et il était annoncé une évolution de l'ordre de 7 % à l'horizon 2023 et 7 % à l'horizon 2030

Considérant que le portage de repas est un maillon essentiel du maintien à domicile qui rentre dans le champ de l'autonomie et du grand âge (c'est un levier de lutte contre l'isolement en maintenant un lien social et de lutte contre la dénutrition) et qu'il est difficile pour la plupart de ces communes, compte tenu de leur taille, de mettre en place un tel service à l'échelle communale, Lannion-Trégor Communauté propose de confier à son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) la mise en place et la gestion de ce service de portage de repas à domicile sur le pôle de Tréguier à titre expérimental dans les conditions fixées dans le projet de convention joint en annexe pour une durée de 8 mois.

Au cours de cette période expérimentale, le CIAS serait donc gestionnaire du service en lieu et place des communes.

La délibération n° BE 024_0091 du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté en date du mardi 21/05/2024 a approuvé les termes de la convention de partenariat avec les communes du pôle de Tréguier pour la gestion d'un service de portage de repas à domicile à titre expérimental pour une durée de 8 mois ;

La délibération n° 2024_05 de la Commission Permanente du CIAS de Lannion-Trégor Communauté en date du mercredi 29/05/2024 a approuvé les termes de la convention de partenariat avec les communes du pôle de Tréguier pour la gestion, à titre expérimental, d'un service de portage de repas à domicile ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de la **convention de partenariat (annexée à cette Note de synthèse)** avec les communes du pôle de Tréguier pour la gestion, à titre expérimental, d'un service de portage de repas à domicile en liaison froide.

Maryvonne LANOE demande à partir de quel âge peut-on s'inscrire ?

Cécile HERVÉ explique que le repas coûtera 14€, 3 livraisons par semaine, en liaison froide, menus équilibrés, adaptés à la santé (sans sel, ...).

Madame Le Maire explique que c'est La Poste qui livrera, et que c'est un restaurateur de La Roche Jaudy qui préparera les repas.

VOTE : UNANIMITÉ

3. Renouvellement du label « commune touristique »

Madame Le Maire rappelle au Conseil que la Commune de Plougrescant bénéficie de la dénomination « Commune Touristique » par arrêté préfectoral du 16 octobre 2009 pour une durée de 5 ans, renouvelé le 26 septembre 2014, puis le 26 septembre 2019.

Aujourd'hui il y a donc lieu de demander le renouvellement pour les 5 ans à venir.

Cécile HERVÉ explique que c'est un label qui permet d'avoir une visibilité touristique à la commune. Il faut remplir plusieurs critères, notamment les divers hébergements touristiques, les diverses animations et loisirs, les équipements touristiques structurants. C'est une Commune très dynamique.

Madame Le Maire explique qu'on travaille actuellement sur le label « station classée de tourisme ».

VOTE : UNANIMITÉ

4. Signature d'une promesse de vente pour la parcelle communale cadastrée AB457

Madame Le Maire explique au Conseil qu'un promoteur s'est positionné sur l'achat de la parcelle AB 457, viabilisée, d'une surface de 2 045 m², située Hent-Dall Chapel à Plougrescant, afin d'y construire des locaux de santé d'environ 200 m² mixés à du logement, du T1 au T4.

L'offre présentée se monte à 80 000 €.

La Commission Générale, réunie le mercredi 26 juin dernier, a émis un avis favorable à cette proposition. Il s'agit à présent d'autoriser Madame Le Maire à signer une promesse de vente devant notaire en ce sens.

Madame Le Maire explique qu'il y avait un compromis en 2021, devenu caduc le 30 novembre 2021, information validée auprès du Notaire.

Aujourd'hui la parcelle est donc libre de tout engagement.

VOTE : UNANIMITÉ

5. Subventions 2024 aux Associations - Compléments

Madame Le Maire rappelle au Conseil que les subventions 2024 aux Associations ont été votées lors du dernier Conseil pour un montant de 8 150 € + 150 € pour la contribution de la Commune à un voyage humanitaire d'une jeune plougrescantaïse, soit 8 300 €.

Pour mémoire, le montant du compte 65748 - Subventions pour le BP 2024 a été voté pour un montant de 9 165 € (dont 165 € de régularisations de subventions 2023). Le budget 2024 se monte donc à 9 000 €.

Aujourd'hui, suite à des rencontres avec ces 2 associations, il est proposé d'octroyer une subvention :

- Au Club de la Presqu'île pour un montant de 250 €,
- Au Comité du Trégor de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) pour un montant de 150 €. Ce montant proposé est identique à la subvention octroyée à l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance).

VOTE : UNANIMITÉ

6. Finances - demande de subventions - Fonds de concours de LTC - projet « jeux pour enfants »

Madame Le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de demande de subventions à LTC dans le cadre de l'enveloppe de Fonds de concours dédiée à la Commune (59 870 €) pour ce projet de « jeux pour enfants » situé au stade André JANIN.

Le montant des travaux est de :

- Fourniture et pose des jeux : 47 437.51 € HT
- Fourniture et livraison des gravillons normés/homologués : environ 16 000 € HT (finalisation du calcul du volume en cours)

Voici le plan de financement proposé en HT :

Dépenses		Recettes	
Travaux	63 437.51 €	Fonds de concours LTC	31 500.00 €
		Fonds propres	31 937.51 €
TOTAL	63 437.51 €	TOTAL	63 437.51 €

VOTE : UNANIMITÉ

7. Finances - Versement d'1/3 des concessions sur le budget du CCAS

Madame Le Maire explique au Conseil que la Trésorerie de Lannion demande le vote d'une délibération afin de pouvoir continuer le reversement d'un tiers des produits réalisés sur les concessions du cimetière de la Commune sur le Budget du CCAS.

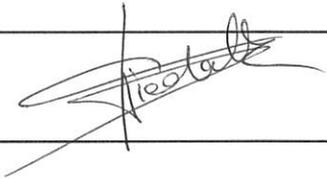
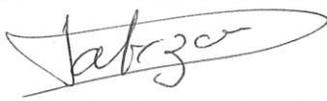
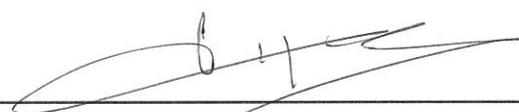
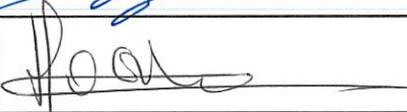
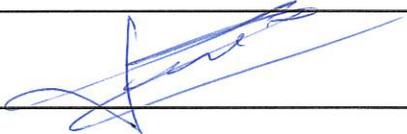
En effet, la loi n° 96-142 du 21 février 1996 a abrogé explicitement la disposition prévoyant la répartition du produit des concessions funéraires à hauteur d'un tiers au bénéfice du centre communal d'action sociale. Dès lors, en l'état actuel du droit, le reversement d'un tiers, ou autre quote-part, du produit des concessions funéraires au centre communal d'action sociale constitue une simple faculté pour les communes.

VOTE : UNANIMITÉ

8. Questions diverses

- o Point sur la mise en place d'un nouveau service par LTC à titre expérimental : le transport collectif
- o Feu d'artifices le mardi 16 juillet à Beg Vilin
- o Le prochain Conseil aura lieu le lundi 9 septembre 2024 à 18H30

Séance levée à 19H20

Anne-Françoise PIEDALLU	
Gilbert RANNOU	
Cécile HERVÉ	
Grégoire CLIQUET	
Maryvonne LANOË	
Roland PATÉZOUR	
Véronique LE CALVEZ	Donne procuration à Roland PATEZOUR 
Gérard PONGÉRARD	
Dominique LE ROUX	
Jean-Pierre QUESNEL	
Sabrina DURAND	
Gwenaël CLOAREC	
Bruno DUVAL	
Nathalie BOSSUYT	
Yves TESSIER	

Conseil Municipal du 1er juillet 2024

n° délibération	
2024-44	LTC : Convention portage repas pole tréguier
2024-45	Renouvellement label commune touristique
2024-46	Signature promesse vente parcelle communale AB457
2024-47	Subventions aux associations 2024 : Club de la Presqu'île et FNACA
2024-48	Subventions : Fonds concours LTC jeux enfants
2024-49	Finances : Versement concessions budget CCAS